



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

23 juillet 2015

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DU GROUPE DE NANTES L'INFORMATION DE VOS ÉLUS.

La Minute PPC de vos élus Cfdt

CSI : le volume de dossier reste important mais le retard se résorbe avec un appui du CPI, de la direction et de Net Crédit Immo.

Un rappel ferme a été fait sur les horaires de travail : restons raisonnable !

CRC : l'équipe est variée avec des possibilités d'appui sur les postes de CC, CP et DIA Pri. Reste un besoin de compétences sur le PRO.

Il était trop tard pour envisager certaines fermetures **estivales** mais la direction y réfléchira dès janvier 2016 afin d'éviter la situation de JJ Rousseau et Cathédrale !

La Cfdt est POUR éviter les situations ubuesques de cet été ! Mais pas n'importe comment !



Ehh ?Quoi de neuf dans le
Groupe de Nantes ?

FÉLICITATIONS

Toutes nos félicitations à tous les diplômés .



AVIS DE RECHERCHE

Toujours 2 postes vacants :

- ◆ Assistant Commercial BP à la MDE,
- ◆ CC à la Chapelle sur Erdre.

La brève Cfdt du Plan Stratégique

Toujours pas de planning, mais on l'espère courant août début septembre afin que chacun puisse être reçu. Votre RGRH reste disponible si besoin avant.

L'argumentaire client pour les fermetures est en cours de constitution et devrait être prochainement communiqué... mais pas d'inquiétude, Nantes sait faire !

PASC : l'organisation se dessine. Une réallocation des moyens pour ajuster les missions et avoir 1 RSC par entité et 1 RSC groupe soit 8 au total.

Pour une raison évidente les RSC resteraient sur La Fayette sauf exception.

Spécialistes : l'objectif est clair, renforcer le PRO avec à terme 3 experts crédits (2 sur le PRO et 1 sur l'ER) et 3 CFMP.

1 Adjoint RCSR sera créé et l'équipe CRC renforcée.

Ces chiffres sont projetés avec l'arrivée des collaborateurs de l'entité de Cholet.

Les élus Cfdt ont à cœur et veilleront à ce que chacun trouve sa place dans la nouvelle organisation.

Les infos pratiques de vos élus Cfdt

Rentrée Scolaire : pour rappel, jusqu'en 6ème, il est accordé une arrivée décalée de 2h au parent accompagnateur.

BNPP s'est engagé pour l'équilibre des temps de vie !

Signalez le de suite afin que la direction anticipe les besoins de remplacement notamment pour les contraintes liées aux ouvertures d'agences (l'ouverture retardée reste une solution possible) !

Travail occasionnel un jour de repos hebdomadaire :

Cela concerne le lundi (salariés travaillant du mardi au samedi) et le samedi (salariés travaillant du lundi au vendredi).

Le salarié à l'horaire collectif peut prétendre au paiement des heures effectuées sur son jour de repos aux conditions légales d'heures supplémentaires ou, s'il le souhaite (sauf pour les temps partiel), à la récupération de ces heures aux conditions légales d'heures supplémentaires.

Pour le salarié Cadre au forfait jours, le jour de repos travaillé fait l'objet d'une rémunération journalière forfaitaire unique de 160 euros.

Les frais supplémentaires : transport, repas ou garde d'enfant supplémentaires sont pris en charge sur présentation de justificatifs.

Exceptionnellement, le jour de repos hebdomadaire travaillé peut concerner le dimanche. Il ouvre droit aux mêmes compensation prévues ci-dessus. Le jour de repos non pris du fait du travail du dimanche est reporté.

Le saviez vous ?

La direction affirme que la compensation est automatique, ça ne coûte rien de vérifier !

Enfin, votre amplitude de travail ne doit pas dépasser 10h par jour et 48h par semaine ! A bon entendeur ...

Pour plus d'information, contactez vos élus Cfdt !

Florence
CORNET



02.51.84.53.62.
07.60.47.32.68.

Éric
TRIOLET



02.51.76.04.93.

Arnaud
GENEST



02.51.25.14.67.
06.99.51.66.37.

Hélène
MARTINEAU



02.41.84.53.63.
06.99.60.75.27.

Caroline
TROUILLAUD



02.28.20.23.20.

Caroline
FABRE



02.51.24.13.26.

Aurélie
PELLOQUIN



02.51.84.54.20.

Excellentes vacances à toutes et tous !

**Votre avis nous intéresse,
remontez nous vos remarques !**

Prochaine réunion le 17 septembre 2015

